

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 965

présenté par

M. Dharréville, M. Bruneel, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, substituer au montant :

« 135 »,

le montant :

« 120 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit une ponction sur les réserves de la CAMIEG au bénéfice de l'assurance maladie.

À travers cet amendement, nous proposons de réduire la ponction de 135 millions d'euros à 120 millions d'euros.

La somme libérée permettrait ainsi de financer une amélioration de la couverture santé complémentaire des électriciens gaziers, notamment le remboursement des achats de masque pour faire face à l'épidémie.